



L'eau potable, une ressource collective à protéger

Le 28 janvier dernier, la CAPSA a présenté aux citoyens et citoyennes de Deschambault-Grondines le *Plan de protection des sources d'eau potable* de la municipalité. Cette rencontre citoyenne s'inscrivait dans une stratégie globale que nous menons depuis 2021 afin de protéger adéquatement, que ce soit par des mesures diverses, des règlements et autres, notre première richesse collective: l'eau potable.

Ce plan est basé, comme il a été expliqué en janvier, sur la cohabitation entre les différents usages du territoire où sont situées nos sources d'eau potable et les actions de prévention que la municipalité et ses partenaires doivent mettre en place. On peut consulter le rapport sur le site Web de la municipalité.

Peu de gens le savent, mais notre principale source d'eau potable se situe à Sainte-Christine-d'Auvergne, près de la rivière Sainte-Anne. Nous avons également une 2e installation entre le 3e Rang secteur Deschambault et la municipalité de Saint-Gilbert. Il est important de préciser que ces installations bénéficient de larges aires de protection qui

limitent ou encadrent les activités qui peuvent s'y tenir. Pour les puits de Sainte-Christine-d'Auvergne, l'aire de protection mesure 94 hectares à elle-seule! Au total, c'est près de 2 100 personnes, incluant la population de Saint-Gilbert, qui sont ainsi desservies (les autres ayant des puits de surface ou artésien).

D'entrée de jeu, il faut savoir que des relevés réguliers sont effectués chaque semaine par notre équipe municipale pour tous ces puits. Des laboratoires externes analysent ensuite chacun de ces tests. Bref, nous documentons et assurons une gestion serrée de ces données de façon continue. Cela dit, le rapport de la CAPSA mentionne que les problèmes de qualité de l'eau observés par le passé sont en lien avec la corrosivité naturelle de l'eau de l'une des deux sources d'eau potable et non de la source elle-même. Ce qui est en soi une excellente nouvelle.

Par ailleurs, on nous a interpellés récemment sur la menace que pourrait représenter la culture de la pomme de terre dans un des secteurs à proximité de notre source à Sainte-Christine-d'Auvergne. À ce sujet, les relevés de nitrites-nitrates qui ont été effectués sont rassurants et leur évolution est stable. Globalement, les activités agricoles, de sablière et de transport qui sont à proximité ainsi que la motoneige représentent des potentiels de menace "faibles ou moyens" et le plan réalisé par la CAPSA nous guidera dans la mise en place de mécanismes pour assurer la protection de nos sources. Nous ne tiendrons rien pour acquis en cette matière! Soyez assurés que la municipalité de Deschambault-Grondines demeurera vigilante quant à la surveillance de ses installations et à la préservation de la qualité de notre eau.

En terminant, je tiens à remercier la CAPSA pour la réalisation de ce plan ainsi que les citoyens et employés qui ont participé à la consultation des derniers mois. Ensemble, continuons de traiter avec respect notre plus grande richesse, l'eau potable.

Patrick Bouillé, maire.



PLAN DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE D'EAU SOUTERRAINE X0010652

SITES DE PRÉLÈVEMENT X2183331-1 X2183331-2



RENSEIGNEMENTS A CARACTERE PUBLIC

PLAN DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE DESCHAMBAULT-GRONDINES (PE-4 ET PE-5)

Présenté à

La municipalité de Deschambault-Grondines

31 janvier 2025

L'organisme

L'organisme de bassin versant Capsa (Capsa) est un organisme à but non lucratif qui soutient et harmonise le développement par la mise en valeur du patrimoine écologique des cours d'eau d'une zone constituée des bassins versants des rivières Sainte-Anne, Portneuf, ainsi que ceux du secteur La Chevrotière. Créée en 1987, la Capsa œuvre depuis 1992 dans une perspective de gestion de l'eau par bassin versant. Sa mission est d'offrir une expertise à la communauté afin d'harmoniser les activités humaines aux enjeux liés à l'eau et ses écosystèmes.

La Capsa fait également partie des 40 organismes de bassins versants reconnus dans la loi du Québec affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection et ayant pour mandat de coordonner la gestion intégrée et concertée des ressources en eau par bassin versant sur sa zone de gestion intégrée.

Équipe de réalisation

Responsable :	Marc-André Demers , M. ATDR, B.A économie et politique <i>Planificateur en aménagement du territoire</i>
Cartographie et rédaction :	Marie Moulin , B. Aménagement et environnement forestier <i>Ingénieure forestière</i>
Rédaction :	Alice Risi , BA. Psychologie <i>Mobilisatrice communautaire</i>
Révision du document :	Marc-André Demers , M. ATDR, B.A économie et politique <i>Planificateur en aménagement du territoire</i>



**Organisme de bassin versant : Rivières Sainte-Anne,
Portneuf et secteur La Chevrotière**

111-1, route des Pionniers
Saint-Raymond (Québec) G3L 2A8

Téléphone : (418) 337-1398

Télécopieur : (418) 337-1311

Courriel : capsa@capsa-org.com

Internet : www.capsa-org.com

Résumé

Le présent rapport constitue le plan de protection des sources d'eau potable des municipalités de Deschambault-Grondines (sources PE-4 et PE-5)¹. Cette installation de production se localise au nord du parc industriel de Deschambault-Grondines et ses aires d'alimentation s'étendent jusqu'à la municipalité de Portneuf.

Ce plan a été élaboré dans une perspective participative, en impliquant activement les citoyens, les élus, les acteurs économiques et les différents services municipaux. Cette démarche collaborative a permis de recueillir un large éventail d'avis et de préoccupations, garantissant ainsi une prise en compte exhaustive des enjeux locaux.

La réalisation de ce plan s'est appuyée sur une méthodologie rigoureuse, incluant notamment une analyse approfondie des données disponibles, des consultations publiques, une évaluation des risques pour chaque enjeu et la définition d'un plan d'action concret et réaliste.

Peu de préoccupations sont ressorties des consultations pour ces sources d'eau. Un enjeu local a été sélectionné pour établir le plan d'action : **le sentier de motoneige**.

Les objectifs qui constituent le plan d'action se basent surtout sur une vision de cohabitation entre les différents usager(e)s et de prévention. Les mesures de protection identifiées sont en majorité des actions de sensibilisation et d'acquisition de connaissance.

À la fin de ce rapport, le calendrier de mise en œuvre et un plan de suivi pour assurer l'efficacité des actions sont présentés.

Il est à noter que ce plan de protection est conçu dans le but de permettre des mises à jour et prendre en compte l'évolution des enjeux qui peuvent impacter la qualité et la quantité d'eau.

¹ Concernant l'Installation de production d'eau potable Deschambault-Grondines (sources A1-A-2, A-3 et A-4) qui se situe dans la municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, son plan de protection se situe dans un autre document (Capsa, 2024) étant donné que les enjeux de ce secteur sont spécifiques à ces sources.

TABLE DES MATIÈRES

L'ORGANISME	2
RESUME	3
MISE EN CONTEXTE	6
MANDAT	8
STRUCTURE ORGANISATIONNELLE ET PROCESSUS DE PLANIFICATION	8
METHODOLOGIE DE REALISATION	10
SELECTION ET PRIORISATION DES MENACES	12
Synthèse de l'analyse de la vulnérabilité	12
Considérations pour la sélection des menaces	13
- Problèmes avérés depuis la dernière analyse de vulnérabilité (2021)	14
- Précisions quant aux activités anthropiques	14
- Précisions quant aux vocations du territoire	15
- Menaces sélectionnées et priorisées	15
ENJEUX, VISION, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS	18
MESURES DE PROTECTION	19
BIBLIOGRAPHIE TERRITORIALE	20
BIBLIOGRAPHIE GENERALE	20
DONNEES	20

TABLE DES FIGURES

<i>Figure 1 : Processus de protection de l'eau (Source adaptée du MELCCFP)</i>	6
<i>Figure 2 : Organigramme de la structure organisationnelle de l'élaboration du Plan de protection de la source</i>	8
<i>Figure 3 : Ligne du temps de l'élaboration du plan de protection</i>	11
<i>Figure 4 : Localisation générale des prises d'eau potable de catégorie 1 de Deschambault-Grondines</i>	13
<i>Figure 5 : Évolution des nitrites-nitrates mesurés à l'eau distribuée (Source données : MELCC, 2024)</i>	14
<i>Figure 6 : Carte localisant les menaces retenues et non retenues</i>	17

TABLE DES TABLEAUX

<i>Tableau 1 : Coordonnées du responsable des SITES DE PRÉLÈVEMENT X2183331-1 X2183331-2</i>	6
<i>Tableau 2 : Rôle et responsabilité</i>	9
<i>Tableau 3 : Synthèse des menaces issues de l'analyse de vulnérabilité et de leur sélection pour le Plan de protection des sources d'eau potable</i>	16
<i>Tableau 4 : Plan de mise en œuvre des mesures d'atténuation recensées</i>	19

Mise en contexte

La municipalité de Deschambault-Grondines dispose de deux installations de production d'eau potable, l'*Installation de production d'eau potable Deschambault-Grondines (A1, A2 et B1, B2)* et l'*Installation de production d'eau potable Deschambault-Grondines (PE-4 et PE-5)*. Elles alimentent l'installation de distribution d'eau potable *Deschambault-Grondines (X0010652)* desservant 2096 personnes (Tableau 1).

Tableau 1 : Coordonnées du responsable des SITES DE PRÉLÈVEMENT X2183331-1 X2183331-2.

Municipalité de Deschambault-Grondines	
Nom	Municipalité de Deschambault-Grondines
Coordonnées	120 Rue St Joseph, Deschambault, QC G0A 1S0 Téléphone : 418 286-4511 info@deschambault-grondines.com

L'*Installation de production d'eau potable Deschambault-Grondines (A1 A2, B1, B2 et PE-4, PE-5)* prélèvent de l'eau souterraine à partir de puits tubulaire. En vertu du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)*, le prélèvement de la municipalité est réputé être de catégorie 1, ce qui l'oblige à produire un rapport d'analyse de vulnérabilité de ce site de prélèvement depuis 2021 et à le mettre à jour tous les 5 ans.

Le rapport d'analyse de vulnérabilité met en lumière les faiblesses, les problèmes et les menaces qui touchent les sources d'alimentation en eau potable. Plus précisément, le rapport contient la cartographie des aires de protection des sources d'eau potable, les enjeux passés et leur cause probable, ainsi qu'une compilation des activités anthropiques et les événements potentiels dans les aires. Subséquemment, la municipalité de Deschambault-Grondines a décidé de poursuivre sa démarche de protection de l'eau en réalisant un plan de protection de ses sources d'eau potable (PPS) (Figure 1). Ce plan de protection vise à :

- Définir les mesures d'atténuation des menaces nécessaires pour préserver, voire améliorer la quantité et la qualité microbiologique et chimique des eaux exploitées ;
- Aider les responsables du prélèvement d'eau à planifier la mise en œuvre de ces mesures.

Le PPS présente la méthode de réalisation de celui-ci. Il contient une évaluation et une priorisation des menaces et enjeux des sites de prélèvements. Il comprend aussi les enjeux, une vision commune, des orientations et objectifs définis en

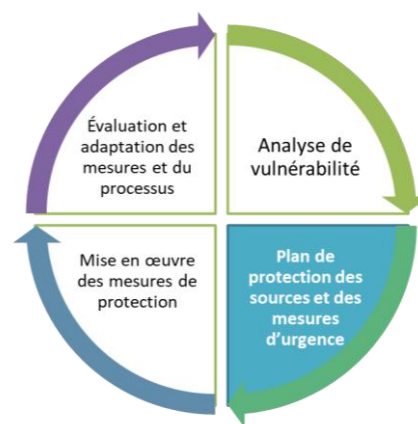


Figure 1 : Processus de protection de l'eau
(Source adaptée du MELCCFP)

concertation avec les élus de la municipalité. Enfin, les objectifs se traduisent en mesure de protections et ont été regroupés *dans un plan d'action*.

Il est à noter que le présent PPS concerne uniquement *l'installation de production d'eau potable Deschambault-Grondines (PE-4 et PE-5)*. *L'installation de production d'eau potable Deschambault-Grondines (A1, A2 et B1, B2)* se situant dans la même unité hydrogéologique que l'installation de Saint-Marc-des-Carières (X0009229) et partageant des parties prenantes en commun avec cette municipalité, leur plan de protection a été réalisé en partenariat et se retrouve dans un autre rapport (Capsa, 2024).

Mandat

La municipalité de Deschambault-Grondines a mandaté la Capsa à titre de professionnel pour l'accompagner dans l'élaboration de son plan de protection des sources d'eau potable.

Structure organisationnelle et processus de planification

Le PPS de la municipalité de Deschambault-Grondines a été réalisé en suivant un processus de consultation des acteurs locaux. Le choix de ce processus est d'obtenir un PPS réaliste, utile à la municipalité et d'en favoriser l'acceptabilité sociale (Figure 2).

La Capsa a été mandaté à titre de professionnel responsable d'accompagner le responsable municipal dans le financement et l'élaboration du plan de protection de ses sources d'eau potable. Plus précisément, il est responsable de préparer les documents nécessaires à la participation de la municipalité au Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP), de préparer les rapports d'avancement, de rédiger le plan de protection et les comptes-rendus de rencontre et, finalement, d'accompagner la municipalité dans la réalisation du bilan financier de l'exercice.

Les membres du conseil municipal de la municipalité de Deschambault-Grondines sont les décideurs du projet, ils sont responsables de l'approbation du PPS.

La MRC de Portneuf et ville de Portneuf ont été ciblées comme des collaborateurs incontournables. L'aire d'alimentation chevauchant deux municipalités.

Pour que le PPS soit un plan d'action concerté avec les différents intervenants, des parties prenantes et des collaborateurs ont été impliqués dans le processus (voir tableau 2).

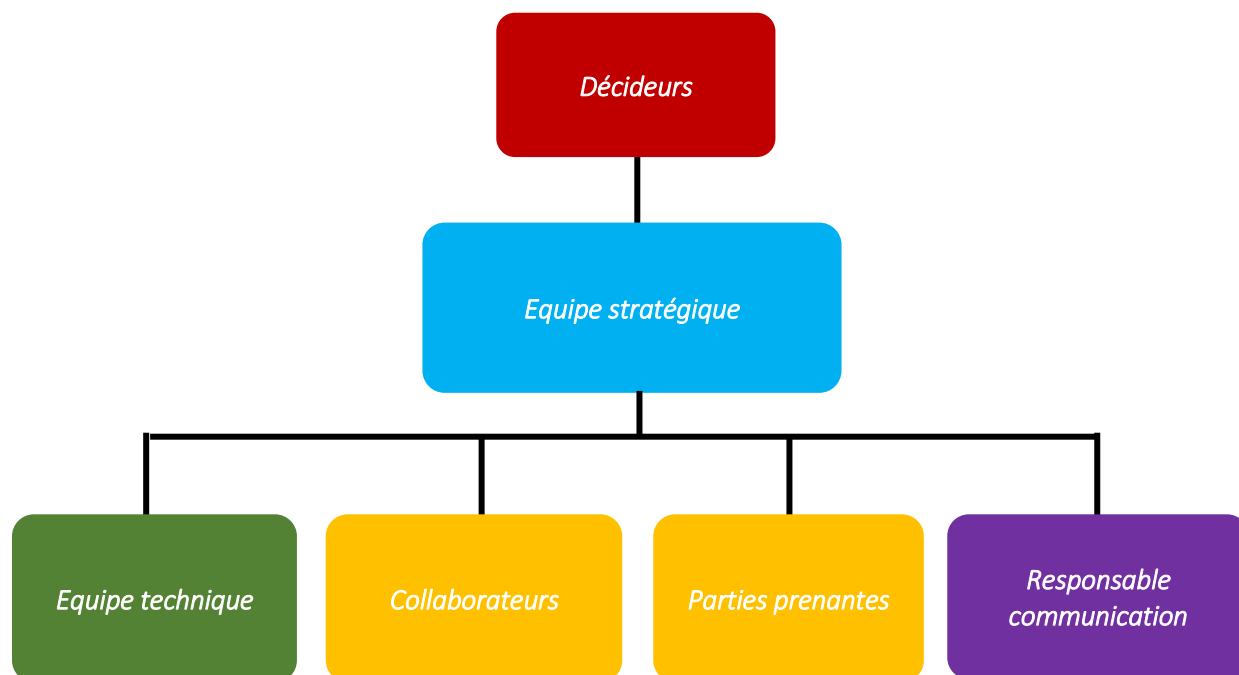


Figure 2 : Organigramme de la structure organisationnelle de l'élaboration du Plan de protection de la source.

Tableau 2 : Rôle et responsabilité.

Rôle	Membres	Responsabilité(s)
Décideurs <i>Conseil municipal</i>	Patrick Bouillé, <i>Maire</i> Martin Renault Jean Cloutier Marianne Lavallée Gaétan Garneau Sylvain Ouimet Éric Sauvageau	❖ Consulter pour la vision/orientation/objectifs ❖ Accepter le PPS final
Équipe stratégique	Karine Saint-Arnaud <i>Directrice générale</i>	❖ Valider des travaux de l'équipe technique ❖ Sélectionner des mesures
Équipe technique	Judy Du Sablon <i>Inspectrice en bâtiment et en environnement</i> Stéphane Genois <i>Inspecteur aux travaux publics</i> Pierre Roy <i>Inspecteur aux travaux publics</i>	❖ Réaliser des rencontres de travail ❖ Prendre en compte les consultations ❖ Prioriser les enjeux, élabore la vision, orientation et objectifs ❖ Compiler les mesures de protection existantes et en proposer de nouvelles
Collaborateurs	MRC de Portneuf	❖ Participer à une rencontre d'informations ❖ Participer aux consultations
	Ville de Portneuf	❖ Consulter sur les objectifs de développement de la ville
Parties prenantes	Fédération des clubs de motoneigiste du Québec	❖ Consulter sur leur perception de la prise d'eau potable et leurs pratiques
	Utilisateur(e) d'eau potable	

Méthodologie de réalisation

Le Plan de protection de la source a été réalisé conformément au *Guide pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable* (MELCC, 2022).

Deux rencontres d'informations publiques ont été organisées, une en début et une en fin de projet, ayant pour but respectif d'informer la population de l'élaboration du PPS et de leur présenter le plan final.

Une rencontre d'amorce ainsi que cinq rencontres de travail ont été effectuées par l'équipe technique ayant chacune un objectif différent. À la figure 3 se trouvent les objectifs de chaque rencontre de travail. En début de processus, une rencontre d'amorce entre la Capsa et la municipalité a permis de prendre connaissance du dossier de l'approvisionnement en eau et d'explorer les possibilités de structure organisationnelle, d'implication des collaborateurs et parties prenantes, de communication au public et d'actions dans le but de préparer adéquatement la planification budgétaire et le calendrier de réalisations.

Les collaborateurs et parties prenantes, quant à eux, ont participé tout au long du processus afin de proposer des mesures de protection qui soient réalistes. L'ensemble des données recueillies en concertation sont venues compléter les données déjà présentes dans l'analyse de vulnérabilité.

Les analyses cartographiques issues de l'analyse de vulnérabilité ont été complétées avec en utilisant les couches cartographiques des milieux humides potentiels réalisées par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MELCC) de 2023.

Une visite terrain a eu lieu pour valider l'aspect général du site de prélèvement et pour valider la présence ou non d'un milieu humide.

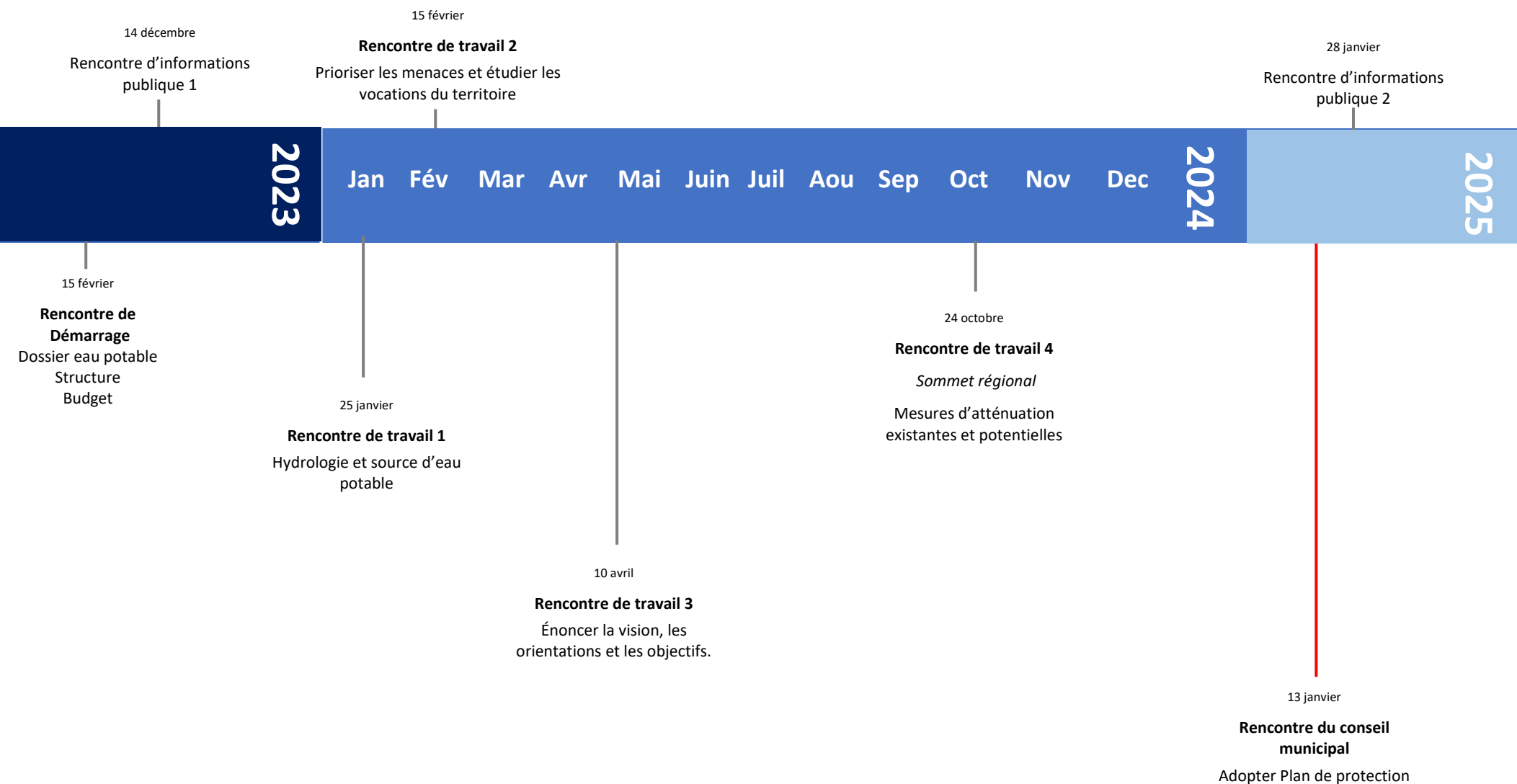


Figure 3 : Ligne du temps de l'élaboration du plan de protection.

Sélection et priorisation des menaces

Les activités anthropiques, les événements potentiels ainsi que les vocations du territoire avaient été identifiés lors de l'analyse de vulnérabilité (Capsa, 2021). Ils ont fait l'objet d'une mise à jour lors de la seconde rencontre de travail de l'équipe technique et grâce aux consultations des parties prenantes et collaborateurs ainsi que les visites sur le terrain. Ces travaux ont permis à la municipalité d'avoir toutes les données nécessaires pour prioriser adéquatement les menaces des aires d'alimentation.

Synthèse de l'analyse de la vulnérabilité

L'Installation de distribution d'eau potable Deschambault-Grondines est alimentée par deux installations de production d'eau, soit l'Installation de production d'eau potable Deschambault-Grondines (A1, A2 et B1, B2) et l'Installation de production d'eau potable Deschambault-Grondines (PE-4 et PE-5). La première est alimentée par quatre (4) sites de prélèvement et la seconde par deux (2).

Les sites de prélèvement de l'Installation de production d'eau potable Deschambault-Grondines (PE-4 et PE-5) sont regroupés dans la municipalité de Deschambault-Grondines sur un terrain qui lui appartient. Chaque site de prélèvement peut prélever de l'eau souterraine dans une formation aquifère de sables littoraux.

Les aires de protection des sites de prélèvement de l'Installation de production d'eau potable Deschambault-Grondines (PE-4 et PE-5) se trouvent sur le territoire des municipalités de Deschambault-Grondines et de Portneuf et représentent une superficie d'environ 174 hectares. Cette situation peut complexifier la mise en place d'éventuelles mesures de protection de la source. La vulnérabilité intrinsèque de l'eau souterraine pour ces sites de prélèvement, voire sa sensibilité naturelle à la contamination, est faible à moyenne selon les aires de protection.

Aucune activité anthropique n'est présente dans les aires. Seulement un événement potentiel, susceptible d'affecter la qualité ou la quantité des eaux exploitées, a été recensé (déversement accidentel sur les sentiers de motoneige). Leur potentiel de risque est généralement moyen.

Aucun problème de qualité de l'eau n'a été observé à l'eau brute pour les puits PE-4 et PE-5. Les problèmes de qualité d'eau observés par le passé ne sont pas associés à la source, mais plutôt à la corrosivité naturelle de l'eau de l'une des deux sources d'eau potable. Une attention particulière pourra être portée lors des analyses futures à l'égard du pH, qui passe à l'occasion sous 6,5, aux coliformes totaux et aux nitrites-nitrates puisque des concentrations ont été observées entre 20 % et 50 % de la concentration maximale acceptée.

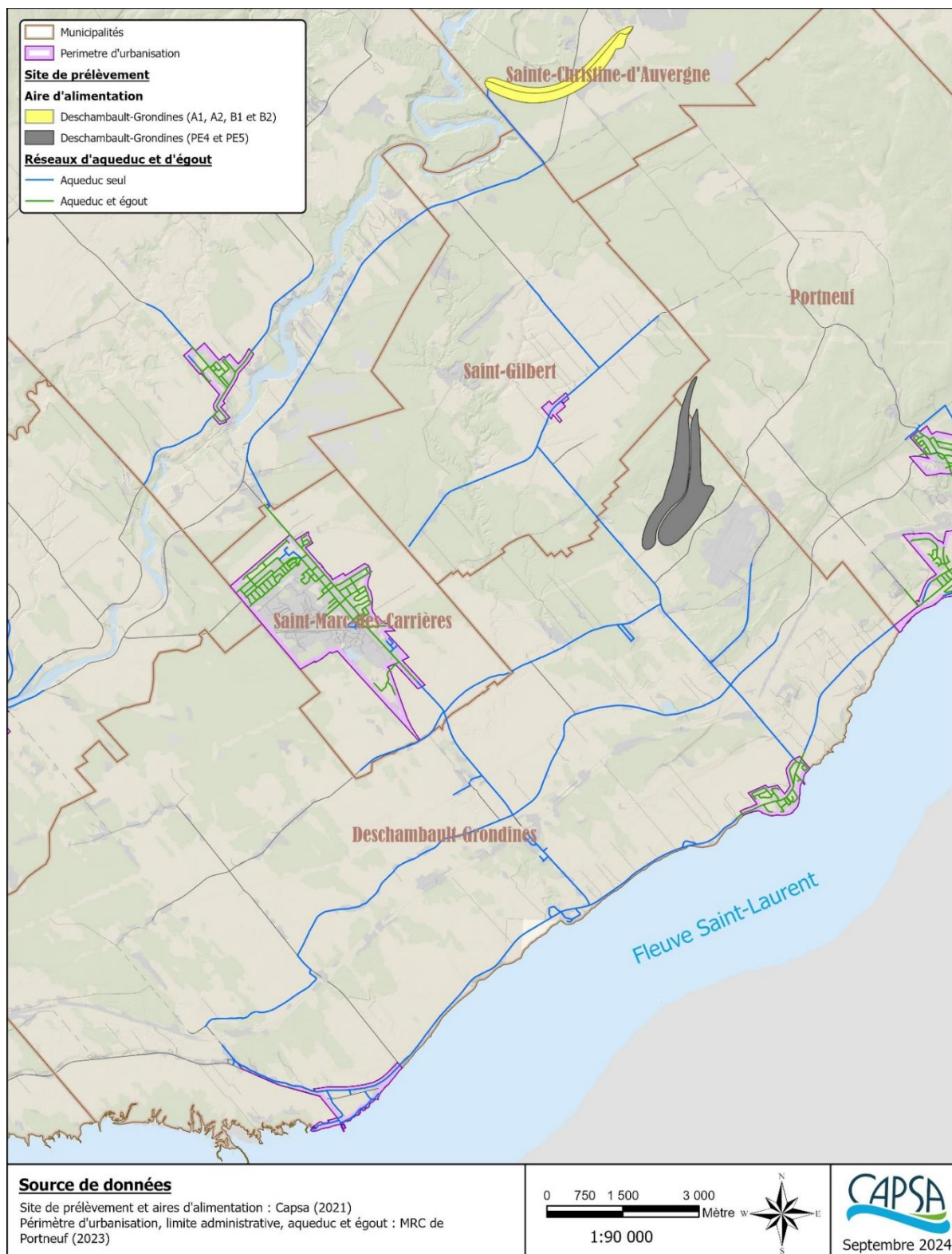


Figure 4 : Localisation générale des prises d'eau potable de catégorie 1 de Deschambault-Grondines.

Considérations pour la sélection des menaces

- Problèmes avérés depuis la dernière analyse de vulnérabilité (2021)

Dans le cadre de ces travaux, les données d'analyse de l'eau brute et de l'eau distribuée de 2021 à 2023 ont fait l'objet d'une analyse. Cette dernière révèle deux (2) échantillons à l'eau brute pour lesquels la présence de coliphage (>100% de la Concentration maximale acceptable (CMA) est jugée problématique. Ces épisodes indiquent une contamination qui peut avoir eu lieu suite à une contamination fécale, à la présence de grande faune ou une erreur de manipulation.

Proportion de la concentration maximale par rapport à la norme applicable	Présence du contaminant jugée problématique?	Vérification subséquente à effectuer
≤ 20 %	Non	Aucune action n'est requise.
Entre 20 % et 50 %	Non	Porter une attention particulière aux concentrations obtenues lors des analyses futures afin de détecter toute tendance à la hausse ¹⁰ .
≥ 50 %	Oui	Tenir compte de la substance lors de l'identification des causes probables des problèmes avérés (se référer à la section 3.4.2).

À l'eau distribuée, un (1) échantillon révèle des concentrations problématiques de plomb (plus de 50 % de CMA) en 2021. Le plomb peut être associé à la corrosivité naturelle de l'eau ou peut être associé à l'emplacement où le prélèvement a été effectué. Une analyse de l'évolution des concentrations de nitrites-nitrates (NN) indique que leur évolution est stable dans le temps et varie entre 0.4 et 1.6 mg/L (voir figure 5).

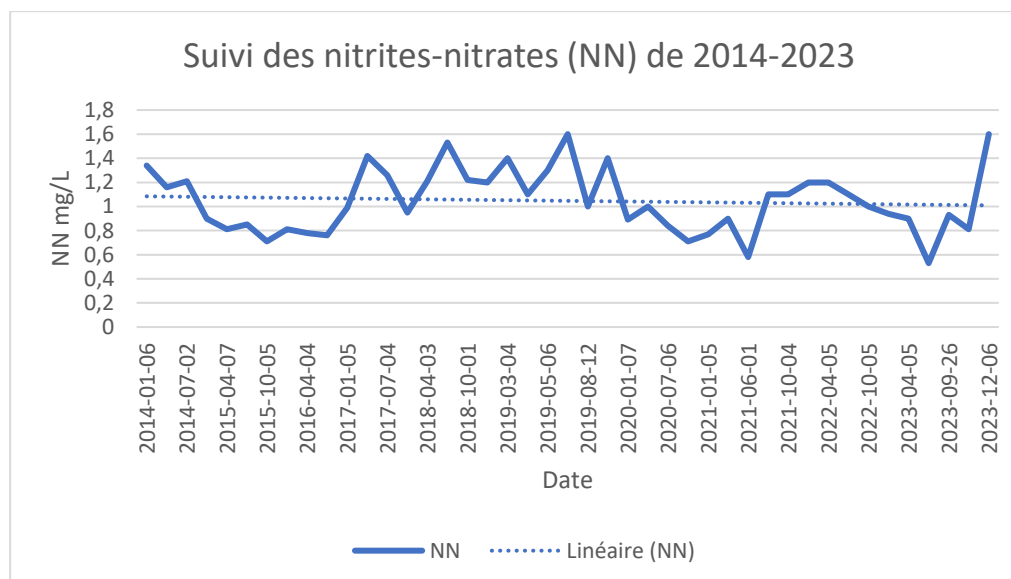


Figure 5 : Évolution des nitrites-nitrates mesurés à l'eau distribuée (Source données : MELCC, 2024).

- Précisions quant aux activités anthropiques

Aucune activité anthropique n'est présente dans l'aire d'alimentation. La consultation d'Alcoa Ltée a permis de préciser leur activité et soutenir l'exercice de sélection des menaces.

- *Précisions quant aux vocations du territoire*

Un milieu humide potentiel se trouvait dans les aires intermédiaires du puits PE-4 dans la base de données du MELCC 2019, cependant dans la base de données de 2023 celui-ci n'était plus présent. Les autres milieux humides potentiels dans les aires éloignées restent quant à eux similaires dans les deux bases de données. Il a alors été décidé de faire une caractérisation terrain pour valider la présence ou non du milieu humide qui n'apparaît plus. Ainsi, une visite a eu lieu le 24 septembre 2024 et a permis de vérifier que la réalité correspond à la base de données de 2023. Le milieu humide est en réalité un milieu forestier sec.

- *Menaces sélectionnées et priorisées*

Le tableau 3 présente les résultats de la sélection et de la priorisation des menaces, du même coup que les justifications qui sous-tendent celles-ci. La menace sélectionnée est localisée sur la carte 6.

Tableau 3 : Synthèse des menaces issues de l'analyse de vulnérabilité et de leur sélection pour le Plan de protection des sources d'eau potable.

Menaces <i>Activités anthropiques et événements potentiels</i>	Description	Potentiel de risque	Potentiel de risque révisé	Menaces retenues	Niveau de priorité	Justification
Sentier de motoneige	Déversement accidentel	Moyen	Faible	Oui	-	Lors de la rencontre de travail, il a été convenu que les déversements accidentels dans le cas de sentier de motoneige sont peu probables. Le potentiel de risque a alors été revu à la baisse.

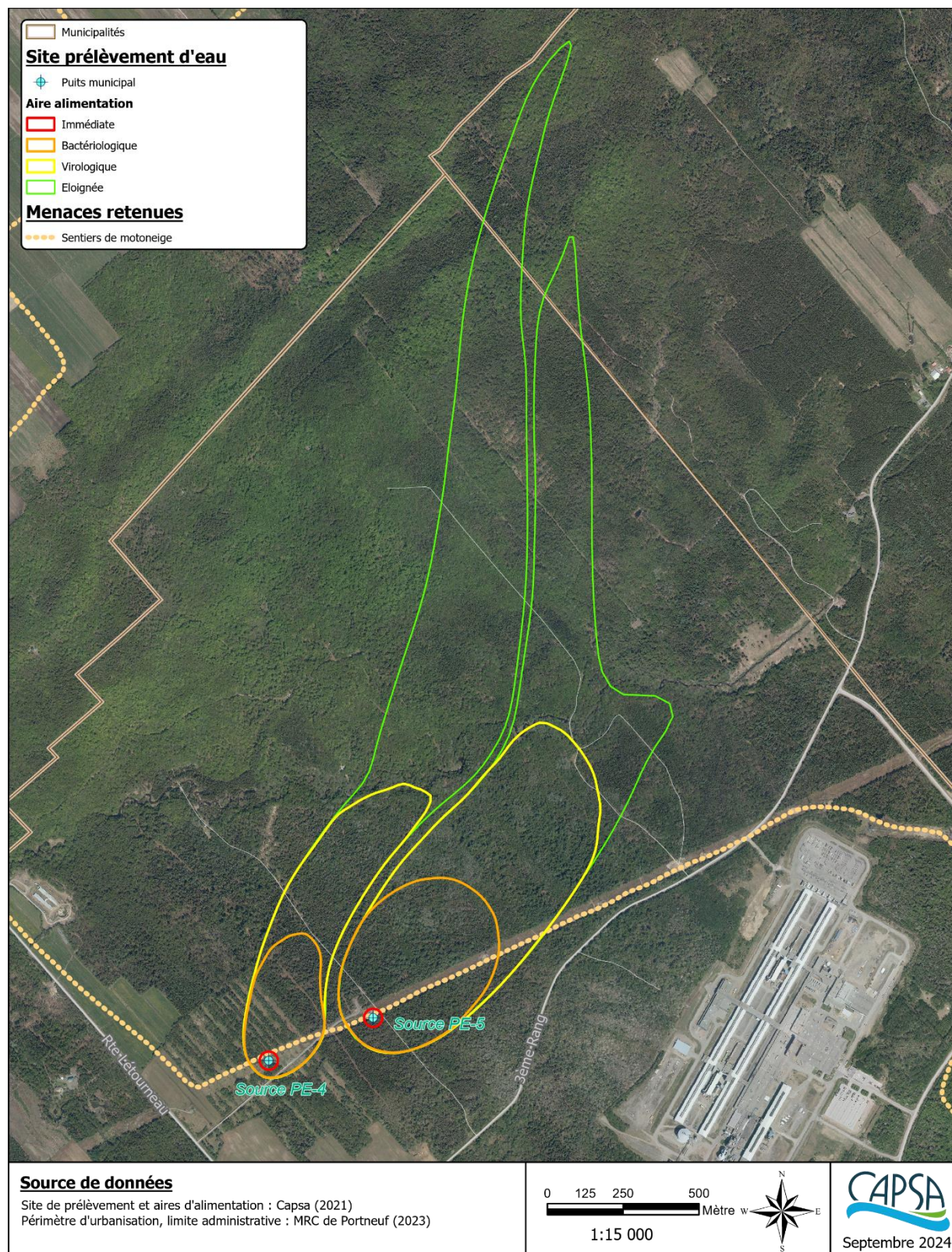


Figure 6 : Carte localisant les menaces retenues et non retenues.

Enjeux, vision, orientations et objectifs

L'énoncé de la vision, la définition des orientations et des objectifs du PPS ont été discutés à la rencontre de travail 3 en présence de l'équipe technique et stratégique. Au préalable, les élus municipaux ont été consultés pour alimenter la réflexion de l'équipe de travail. Une vidéo de présentation de la prise d'eau et des enjeux leur a été soumise avant de les consulter.

Il s'est avéré que les élus et les citoyens n'ont pas de préoccupations pour les prises d'eau potable de cette installation de production.

La vision découle de la direction commune souhaitée pour la prise d'eau par les citoyens, les élus et l'équipe de travail. Pour les orientations, celles-ci découlent des enjeux priorisés à la deuxième rencontre. Les objectifs prennent en compte les solutions ressorties de la consultation, les connaissances de l'équipe de travail et sont élaborés pour être réalistes, faisables, mesurables, atteignables et définis.

« Préserver la qualité et la quantité d'eau exploitable par les prises d'eau potable tout en maintenant de bonnes relations avec les usagers et usagères propriétaires sur l'aire d'alimentation. »

Mesures de protection

La quatrième rencontre de travail a pris la forme d'un Sommet régional de l'eau potable. Cet événement dédié à l'eau potable a pu permettre de recenser les mesures déjà existantes, de nommer les nouvelles mesures et de coordonner des actions issues des objectifs entre les différents acteurs concernés. Après cette mise en commun des objectifs et mesures d'atténuation, la sélection des mesures a pu être effectuée par l'équipe technique au cours de la dernière rencontre de travail. Il est à noter que les 3 actions identifiées sont inter-reliées, elles sont ainsi chacune du même niveau de priorité. La tenue de chaque action dépend de la réalisation de l'action précédente.

Tableau 4 : Plan de mise en œuvre des mesures d'atténuation recensées.

ENJEU 1 : LA PRÉSENCE D'UN SENTIER DE MOTONEIGE DANS LES AIRES D'ALIMENTATION ORIENTATION 1 : LIMITER LE RISQUE ASSOCIÉ À LA PRÉSENCE D'UNE PISTE DE MOTONEIGISTE

Objectif 1.1 : D’ici 2027, sensibiliser les usagers de la piste de motoneige à la présence d’une aire d’alimentation										
Mesures		Responsables	Indicateurs résultats	Capacité de la municipalité			Date de mise en œuvre	Échéance		
				Faible	Moyenne	Forte		0.1 an	2-3ans	Fréquence
1.1.1	Contacter le club de motoneigiste local pour obtenir leur accord pour mettre en place des affiches sur les sentiers de motoneige.	Municipalité de Deschambault-Grondrines	Contacté le club de motoneigiste			x	Novembre 2025	X		
1.1.2	Créer les affiches et les imprimer	Municipalité de Deschambault-Grondines	Affiches créées			x	Décembre 2025	X		
1.1.3	Mettre en place les affiches sur les sentiers de motoneige dans le but de sensibiliser les usagers	Municipalité de Deschambault-Grondines	Affiche mise en place			x	Décembre 2025	X		

Bibliographie territoriale

Capsa, 2021, *Rapport d'analyse de vulnérabilité de la source pour les installations de production d'eau potable X0010653 et X2183331*. Municipalité de Deschambault-Grondines.

Capsa, 2024, *Plan de protection des sources d'eau potable X0010653*. Municipalité de Deschambault-Grondines et de Saint-Marc-des-Carières.

Bibliographie générale

Direction de l'eau potable et des eaux souterraines. Guide d'interprétation du Règlement sur la qualité de l'eau potable, ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. 2019. 124 pages. [En ligne]. http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/potable/reglement/guide_interpretation_RQEP.pdf (page consultée le jour/mois/année).

Direction de l'eau potable et des eaux souterraines du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). Guide pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable. 2022. 12 pages. [En ligne]. <https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/potable/guide/guide-elaboration-plan-protection-sources-eau-potable.pdf> (page consultée le 05-09-2024)

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, 2019a. *Répertoire des installations municipales de distribution d'eau potable*. [En ligne] <http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/potable/distribution/index.asp> (page consultée le 02-05-2024)

Données

Rôle d'évaluation foncière de la MRC de Portneuf